



# Reverts

## Fiche récap'

à distribuer aux apprenants

Humour & Drague  
Prévenir le sexisme au  
travail

# FICHE RÉCAP' – SEXISME HUMOUR & DRAGUE

## Ce que dit la loi

### Définition du sexisme

Le sexisme est une forme de discrimination fondée sur le sexe d'une personne. Il repose sur des croyances et des attitudes stéréotypées qui attribuent des rôles, des compétences et des comportements spécifiques aux hommes et aux femmes.

Ce dernier peut se manifester au travers d'actions, de paroles ou de politiques qui dévalorisent ou marginalisent une personne en raison de son sexe. Il peut toucher aussi bien les femmes que les hommes et peut s'exprimer de manière directe (insultes, propos dégradants) ou indirecte (règles sociales, politique discriminatoire).

### Les agissements sexistes

Les agissements sexistes sont des comportements ou des actions discriminatoires basés sur le sexe d'une personne.

Ils comprennent :

- Les **commentaires dégradants** : remarques ou blagues offensantes basées sur le sexe.
- Les **comportements intrusifs** : gestes ou propos non désirés à connotation sexuelle.
- La **discrimination au travail** : traitement inégal en termes de salaire, promotion ou opportunités.
- Les **stéréotypes de genre** : assignation de rôles ou d'attributs spécifiques selon le sexe.
- L'**exclusion sociale** : marginalisation ou ignorance délibérée d'une personne en raison de son sexe.
- La **violence sexuelle ou physique** : tout acte de violence dirigé en raison du sexe de la personne.

#### Exemples concrets :

- **Verbal** : dire à une collègue qu'elle ne peut pas comprendre une tâche technique parce qu'elle est une femme.
- **Non verbal** : ignorer systématiquement les contributions des femmes lors des réunions.
- **Institutionnel** : avoir des politiques de recrutement favorisant un sexe par rapport à l'autre, sans justification basée sur les compétences ou les qualifications.

La législation contre le sexisme au travail en France a évolué au fil des décennies pour promouvoir l'égalité des sexes :

- La première étape-clé est la loi Roudy de 1972 interdisant la discrimination sexuelle.
- Est venue ensuite la loi Copé-Zimmermann de 2011 instaurant des quotas pour la représentation des femmes dans les conseils d'administration.
- Puis la loi de 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a abordé l'égalité sous ses aspects professionnel et privé.
- La législation s'est renforcée en 2018 pour mieux protéger les personnes ciblées par le harcèlement sexuel au travail.
- Des mesures de transparence salariale ont été introduites en 2020 pour promouvoir l'égalité des salaires entre les sexes.

### Comment réagir ?

Être témoin ou cible de comportements sexistes peut être délicat.

- **En tant que témoin**, vous pouvez : confronter directement l'auteur, exprimer votre malaise, soutenir la personne ciblée et/ou informer les acteurs de préventions (RH, représentant du personnel, médecine du travail, assistant du service social, référent égalité pro/diversité/harcèlement sexuel ou encore votre supérieur hiérarchique).
- **En tant que cible**, vous pouvez chercher du soutien auprès d'une personne de confiance et/ou des acteurs de prévention listés ci-dessus.

### Quelques chiffres\*

- **93%** des Français constatent des inégalités de traitement entre femmes et hommes.
- **80%** des femmes sont confrontées au sexisme au travail.
- **52%** des femmes déclarent avoir subi un fait de harcèlement sexuel au travail.
- **90%** des femmes adoptent des conduites d'évitement des situations où elles peuvent être confrontées au sexisme.

\*Rapport annuel du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (2023)

## Pour aller plus loin

Si vous souhaitez approfondir le sujet, voici des ressources complémentaires fournies par Les entreprises pour la Cité.

### Les entreprises pour la Cité

“Nous sommes, depuis près de 40 ans, le réseau de référence des entreprises engagées. Notre association accompagne par le partage et la co-construction, un collectif de 160 organisations engagées dans la Société sur l'égalité des chances dans l'éducation, la diversité en entreprise et le mécénat et les engagements citoyens. À la pointe de l'innovation sociale, nous apportons à nos membres un accompagnement individualisé par nos experts, des formations et des missions de conseil, une mise en réseau pour échanger et partager les bonnes pratiques ainsi que des publications pour aider à la réflexion et au passage à l'action. “



Voici le kit des Entreprises pour la Cité pour agir contre les violences sexistes et sexuelles.

**Scannez le QR code pour accéder à la ressource !**